Val de Gâtine : cours d'eau et déchets

Le conseil communautaire du 22 janvier a développé deux points importants : Gemapi et les ordures ménagères.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Projet de création d'un syndicat mixte Bassin Sèvre niortaise pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, pour la défense contre les inondations et la protection des sites. Cinq communautés de communes seraient concernées. Le projet est présenté par Pascal Olivier, qui souligne son côté obligatoire. Thierry Lemaître s'inquiète d'une fiscalité nouvelle, d'autant que la loi NOTRe irait dans le sens d'une disparition des syndicats. Le conseil approuve la création et le budget primitif.

Il y aura 33 délégués. Pour la Communauté de communes Val de Gâtine, Pascal Olivier et Corinne Micoud seront délégués titulaires au comité syndical et Jean-Pierre Rimbeau délégué suppléant.

Ordures ménagères

Denis Onillau a présenté le projet de nouvelle tarification.

On distingue les bacs verts pour les restes de repas, emballages souillés, couches... et les bacs jaunes (bientôt distribués) pour emballages, journaux... En ce qui concerne le secteur de Champdeniers et Coulonges-sur-l'Autize: la collecte des bacs jaunes sera gratuite.

Pour bacs verts, un tarif de redevance incitative est instauré pour 2019. Pour les particuliers, une part fixe de 65 € par an et par personne est mise en place avec un plafond de quatre personnes. En supplément, il sera facturé une part variable pour chaque levée : pour un bac de 140 litres, 1 € par levée ; 240 litres, 2 €

par levée; 340 litres, 3 € par levée. Les cas particuliers comme les étudiants, les résidences secondaires, les entreprises... bénéficient de tarifs spécifiques.

Pour le secteur de Mazières-en-Gâtine, le tarif est forfaitaire : une personne, 156 € par an ; deux personnes 199 €; trois personnes 233 € etc. jusqu'à huit personnes, 300 €. Plusieurs membres du conseil interviennent: Pascal Olivier « regrette que la facturation ne soit pas identique dans tout le territoire ». Thierry Lemaître prévient que « nous risquons de constater des brûlages intempestifs et des dépôts d'ordures sauvages. Les industriels doivent limiter l'utilisation d'emballages pour ne pas sanctionner le consommateur ». Quant au président Jean-Pierre Rimbeau, il souligne: « Nous devons réaliser un important travail pédagogique.»

